

Le Fort d'Hauteville-lès-Dijon, annexe de la Maison d'arrêt de Dijon (1941-1944)

Texte de Michel Blondan

Le 18 novembre 1941, le fort d'Hauteville-lès-Dijon devient « Annexe de la maison d'arrêt de Dijon », cette prison départementale construite dans les années 1850 selon le modèle cellulaire.

Après une année et demi d'occupation, de répression et de persécutions, les quelque 210 cellules du « 72 de la rue d'Auxonne » ne suffisent plus. Il en sera ainsi jusqu'au 6 septembre 1944, date de l'évacuation du Fort sur ordre des autorités allemandes. Le 11 septembre Dijon est libérée.



Document du mois

Sept forts et une place forte

Le Fort Carnot, plus souvent appelé fort d'Hauteville, est l'un des sept forts édifiés à proximité de Dijon entre 1875 et 1883. Lui-même l'a été durant les années 1877-1880.

Les méfaits de la guerre franco-prussienne de 1870-1871 étaient encore dans les esprits. La défaite avait été traumatisante. Nul n'avait oublié le siège et la capitulation de Paris, ni la perte de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine. Quant aux Dijonnais, ils avaient connu les combats de rue. Leur défense avait été héroïque et ils ne voulaient pas que cela s'oublie. C'est pourquoi, la Place au Foin fut rebaptisée Place du 30-October (du 30 octobre 1870). En témoigne aussi *La barricade de la rue Jeannin*, ce célèbre tableau du Musée des Beaux-Arts, à deux pas de ladite rue Jeannin.

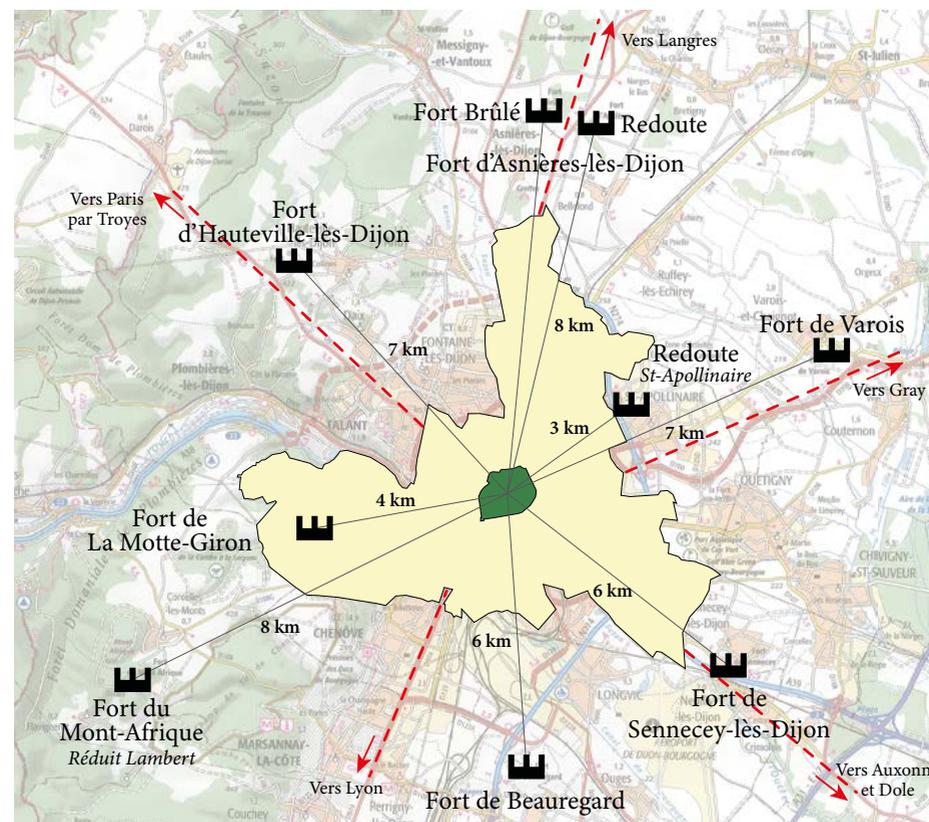
De cette guerre et défaite de 1870-1871, il y eut rapidement leçons à tirer : il convient de prendre en compte l'évolution des conflits et la nécessité de réorganiser le système défensif de l'Est de la France. Les citadelles de Vauban ont fait leur temps... Place désormais au « système Séré de Rivières », un dispositif qui porte le nom de l'ingénieur militaire, général du génie, qui en fut le concepteur. Nommé directeur du Service du génie au ministère de la guerre en 1874, le général Séré de Rivières lance aussitôt son programme de construction de fortifications, tant aux frontières qu'en 2e ligne. C'est ainsi que Dijon accède peu avant la fin du 19e siècle au statut de place forte.

Avec ceux d'Asnières, de Varois, de Sennecey, de Beauregard, de La Motte-Giron, du Mont-Afrique (plus tard « réduit Lambert »), le fort d'Hauteville est destiné à protéger la capitale bourguignonne, elle-même ville de garnison aux nombreuses casernes. Ce sont sept forts qui s'épaulent et communiquent entre eux, de jour comme de nuit au moyen de signaux optiques... Sans oublier de discrètes redoutes et batteries ici et là. Quant aux postes de commandement, les meilleurs emplacements qu'ils puissent occuper se situent à La Motte-Giron ou au Mont-Afrique, deux sites proches de la route conduisant à Corcelles-les-Monts, d'où l'on domine Dijon.

LA CEINTURE FORTIFIÉE DE DIJON

1875-1883

Une place-forte du système Séré de Rivières



Altitudes (IGN)	
-	Dijon : 245 m
-	Mont-Afrique : 580 m
-	La Motte-Giron : 410 m
-	Hauteville : 420 m
-	Asnières : 350 m
-	Varois : 250 m
-	Sennecey : 240 m
-	Beauregard : 240 m

Légende	
	Fortifications
	Dijon XIX ^e siècle
	Dijon XXI ^e siècle
	Axes routiers

Quand un fort devient « prison de circonstances »

Le 17 juin 1940, les éléments précurseurs allemands entrent dans Dijon.

31 août 1940 : Paul Frizot est fusillé à Dijon, au motif d'avoir avec sa charrue endommagé un câble téléphonique de l'armée allemande. Cet humble garçon de ferme de 45 ans est le premier fusillé de Côte-d'Or. Une résistance pionnière est en formation.

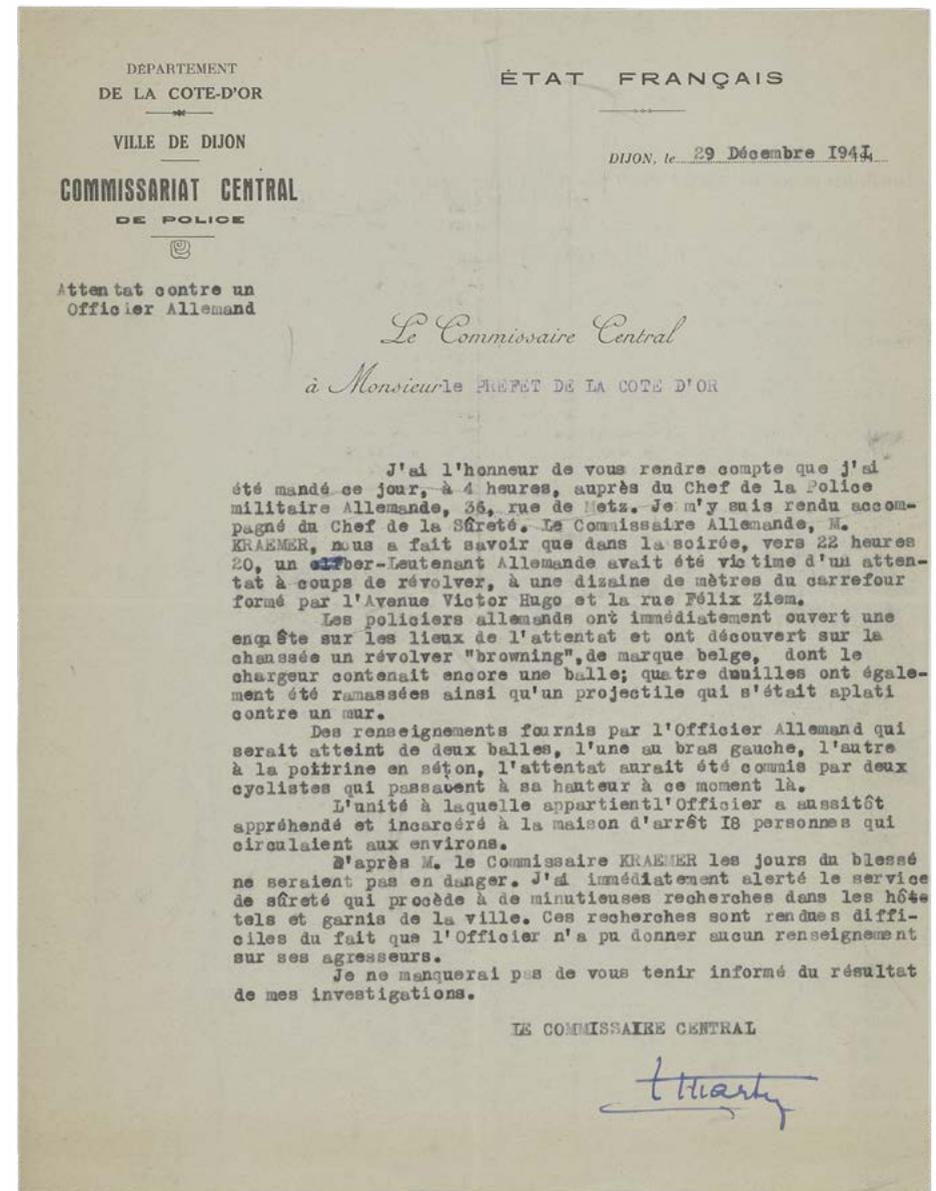
Été 1941 : la Résistance s'affirme. Attaquée par le Reich le 22 juin, l'URSS a demandé au Parti communiste d'engager des opérations sur les arrières de la Wehrmacht. Les jeunes communistes de la région parisienne créent de petits groupes spéciaux pour appeler à manifester dans les rues, à commettre des sabotages, voire des attentats individuels contre des officiers allemands.

Le 21 août, Pierre Georges (alias *Frédo*, plus tard colonel *Fabien*) abat l'aspirant de marine allemande Alfons Moser au métro Barbès.

En octobre, les attentats de Nantes et de Bordeaux déclenchent des réactions brutales chez l'ennemi. Il en va de même à Dijon : le 28 décembre, vers 22h, l'*Oberleutnant* Karl Winiker est blessé à coups de revolver par deux cyclistes anonymes. Et le 10 janvier 1942, vers 21h, plusieurs engins explosifs sont lancés à l'intérieur du Foyer du Soldat allemand, le *Soldatenheim* de la place du Théâtre.

Ces actes sont courageux. Mais les enquêtes menées parallèlement par les polices françaises et allemandes sont efficaces, notamment à Paris où les Brigades Spéciales de la Préfecture de police sont à l'œuvre.

À Dijon, le commissaire Marsac effectue investigations et perquisitions. Avec les renseignements qu'il possède déjà sur les milieux communistes, il lui est aisé de déduire qu'il convient d'arrêter Lucien Dupont et ses camarades. Si Lucien Dupont lui échappe dans l'immédiat, nombre de ses familiers sont arrêtés peu après, interrogés, remis aux Allemands et réinterrogés, certains torturés. En outre, les Allemands obtiennent que des otages soient fusillés : le 7 mars 1942, les Dijonnais sont bouleversés d'apprendre que quatre jeunes normaliens ont été fusillés à titre de représailles : René Laforge, René Romenteau, Jean Schellnenberger et Pierre Vieillard, sans même avoir été jugés.



ADCO, 1630 W 168

29 décembre 1941

Le Commissaire Central de Dijon rend compte au Préfet de "l'attentat" du 28 décembre.



ADCO, 18 NUM 2 1
Fort d'Hauteville-lès-Dijon, la cour intérieure

On l'aura compris : après un an d'occupation et de répression, à Dijon comme ailleurs, les établissements pénitentiaires sont surpeuplés. Naguère, sous la III^e République, les gardiens (l'appellation de gardien disparaît de la terminologie officielle de l'administration pénitentiaire en 1919 pour être remplacée par celle de surveillant) géraient des « droits communs ». Désormais s'y ajoutent d'autres catégories : les réfractaires, les « politiques », les « terroristes », les résistants des mouvements, ceux des premiers réseaux, gaullistes ou autres. Qui plus est, des Juifs, certains incarcérés pour avoir eu un comportement prohibé par le droit des années noires, et d'autres persécutés uniquement pour ce qu'ils sont...

Quant aux insuffisances du système carcéral, elles sont nombreuses. Il conviendrait de restructurer et réformer. Ici, l'encadrement est allemand. Là, les surveillants sont Français... Ici, on parle de détenus. Là, on parle d'internés... Qui donne l'ordre d'écrou : les juges ? les militaires ? les polices ? les Feldgendarmes ? Comment réorganiser les administrations tant que cette guerre et cette collaboration dureront ?

C'est dans ce contexte que le fort d'Hauteville-lès-Dijon devient une prison de circonstances sous l'appellation d'annexe de la maison d'arrêt de Dijon.

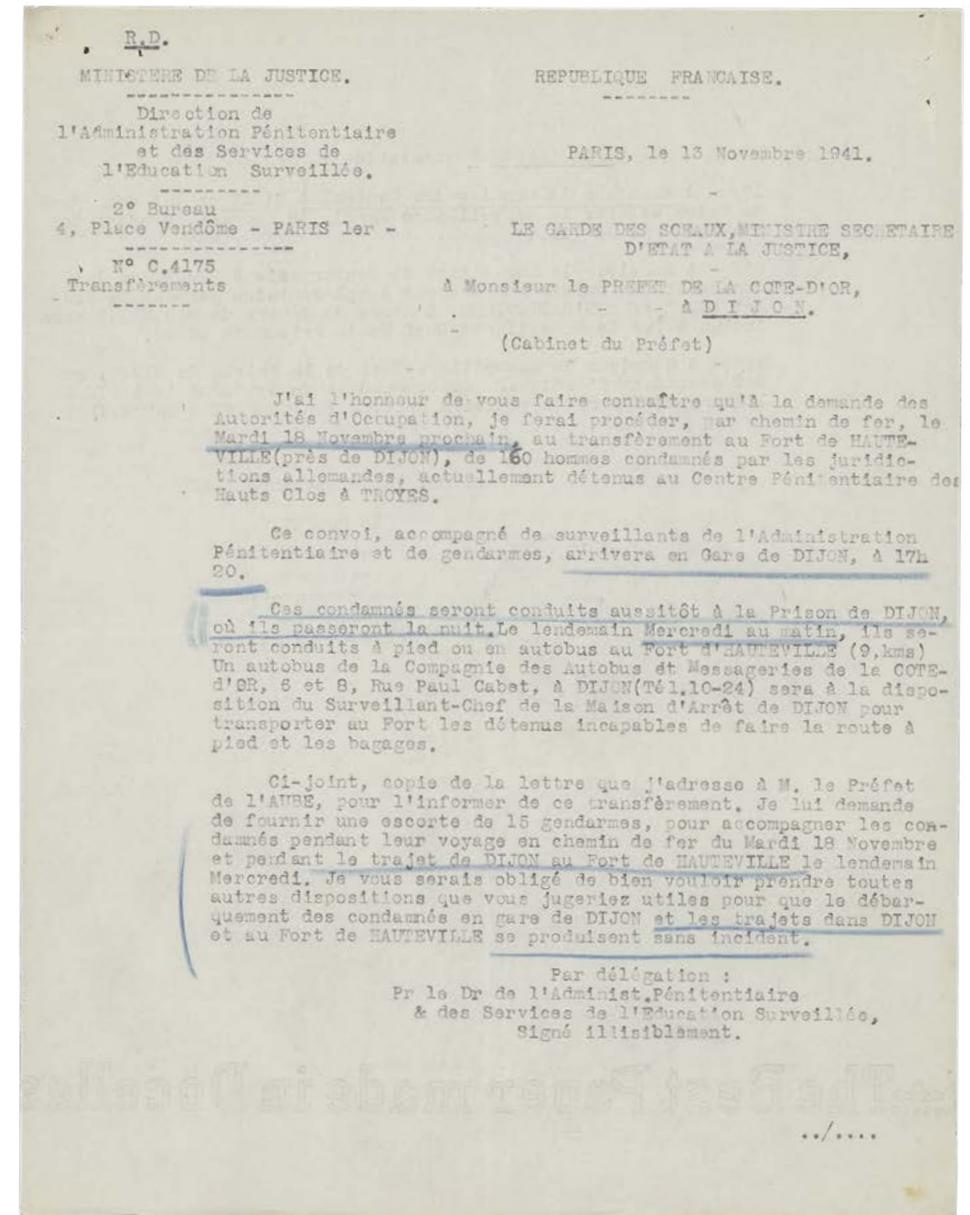
Ils sont les premiers à franchir le pont-levis

Mardi 18 et mercredi 19 novembre 1941. À la demande des autorités allemandes, l'administration pénitentiaire française doit procéder à un transfèrement collectif inédit : acheminer à Dijon plusieurs dizaines de détenus du centre pénitentiaire de Troyes (Aube) pour soulager celui-ci, ce qui est désormais possible puisque la maison d'arrêt de Dijon dispose depuis peu d'une annexe : le fort d'Hauteville-lès-Dijon.

Matinée du 18. Après rassemblement, les détenus concernés quittent le centre des Haut-Clos pour se rendre en gare de Troyes, sous bonne escorte.

Soirée du 18. Vers 17 h 20, le train arrive en gare de Dijon. 164 détenus en descendent et traversent la ville, encadrés par une quinzaine de gendarmes français. Ils se rendent rue d'Auxonne pour passer la nuit dans la vieille prison départementale, probablement dans la « volière » car les cellules individuelles ne suffiraient pas.

Mercredi 19. Le groupe est reconstitué pour prendre la direction d'Hauteville. Le trajet, une bonne dizaine de kilomètres, s'effectue à pied, sous escorte de gendarmes et d'agents pénitentiaires. Toutefois, un autobus est mis à la disposition du surveillant-chef pour transporter ceux qui sont incapables de marcher, ainsi que les bagages.



ADCO, 41 M 288
13 novembre 1941

Le Garde des sceaux annonce au préfet le transfèrement de détenus au fort d'Hauteville

L'acheminement semble s'être passé sans incident. Quant aux formalités d'usage, elles ont été accomplies en bonne et due forme comme l'atteste le registre d'écrou qui nous permet d'identifier les 164 hommes partis des Hauts-Clos de Troyes. Ils sont les premiers à franchir le pont-levis du fort d'Hauteville-lès-Dijon devenu, compte tenu des circonstances, annexe de la maison d'arrêt de Dijon.

En parcourant les quelque 60 premières pages de ce premier registre d'écrou (ADCO, 1409W 2), on constate que ces hommes ont tous été jugés et condamnés par une juridiction allemande. Il en sera ainsi pour tous les détenus du Fort.

Parmi eux : Albert Brouard et Michel Edelstein que nous retrouverons plus loin.

ADCO, 1409 W 2
18 novembre 1941
Registre d'écrou du fort d'Hauteville

NUMÉROS d'écrou	NOMS ET PRÉNOMS SIGNALÉMENT	PROFESSION des INDIVIDUS ou corps auxquels ils appartiennent s'ils sont militaires	DATE ET LIEU de naissance avec indication du département.	CAUSES de la DÉTENTION (Crimes, délits, etc.)	CATÉGORIE à laquelle appartient l'individu (Condamné, pré- venu, accusé attenué ou apper- çu)	RENSEIGNEMENTS SPÉCIAUX relatifs aux passagers.			RENSEIGNEMENTS relatifs aux autres catégories d'individus.		DATES		SIGNATURES DES CHEFS D'ESCORTES		OBSERVATIONS	
						DÉSIGNATION de l'autorité qui a ordonné le transfèrement.	DATE de l'ordre de transfèrement.	DÉSIGNATION du dernier lieu de séjour.	DÉSIGNATION du lieu sur lequel ils doivent être dirigés.	NATURE de l'incarcération. <small>(Affaiblissement, prison travaux, etc.)</small>	MOTIF de la sortie. <small>(Libération, éviction, passeport, etc. ou indétermination d'emp- loi, etc.)</small>	de L'ENTRÉE	de LA SORTIE	à L'ENTRÉE		à LA SORTIE
1	Michel Bouche fils de Robert et de Suzanne Boudier		29 Taille de 1,44			Gericht Gross Paris B St. L. III n° 11/41 Cond: 9 mois pour recel d'armes de la prison St-S. 41					18 Novembre 1941	25 Janvier 1942			Mis en liberté pour une période de 2 jours à compter du 14.3.42	
2	Andréu René fils de Paul et de Eugénie Carle		20 Taille de 1,15			Gericht G. P. B St. L. I n° 108/41 Cond: 9 mois pour coups d'armes de la prison St-S. 41 Reclusion Agn et 5 jours					18 Novembre 1941	10 Mai 1942			Mis en liberté pour une période de 9 jours à compter du 19.6.42. 1942 Mise en liberté pour 2 jours à compter du 11.3.42 (group)	
	Aubriot Nadara fils de Nadara et de Nadara															Libéré pour expirer

Lire : Gericht Gross Paris B
St. L. III n° 11/41
Tribunal [militaire allemand] du Grand Paris, section B



Puis arrivent ceux de la région parisienne, et bien d'autres

Le 20 novembre 1941, moins de 2 jours après le transfèrement des 164 partis de Troyes, ce sont 63 autres hommes qui arrivent de Paris : 18 étant transférés de la prison de la Santé et 45 de celle du Cherche-Midi. À Paris aussi, les prisons sont saturées...

Comme il se doit, les 63 sont écroués à la suite de leurs 164 prédécesseurs. Les numéros d'écrou qui leur sont attribués s'échelonnent de 165 à 227.

Parmi eux : Henri Boussard (écrou n° 188) et Emmanuel Lancrenon (écrou n° 203) que nous retrouverons plus loin.

ADCO, 1409 W 2

20 novembre 1941

Registre d'écrou du fort d'Hauteville

Le 27 novembre, ce sont encore 42 hommes, dont 37 sortis de la prison du Cherche-Midi et 5 de celle de La Santé.

Eux sont écroués sous les n° allant de 229 à 270.

Précisons que le n° 228 avait été attribué à André Clouet, un employé des PTT condamné par le tribunal de la Feldkommandantur de Melun (FK 680) à un an d'emprisonnement pour détention d'armes. Il était arrivé seul, le 25 novembre.

Ajoutons que pendant les dix premiers jours de décembre on attribua les n° 271 à 300 à des détenus condamnés par divers tribunaux militaires allemands, dont celui de Dijon (Gericht FK 669) qui infligea des peines d'emprisonnement pour divers motifs : non-déclaration de culte, aide à franchir la ligne de démarcation, fraude, tracts anti-allemands, trafic de lettres, vol, non-remise d'un fusil de chasse, détention d'armes.

<p>Boussard Henri fils de Eugène et de Eugénie Giron Ago de 73 Taille de 1,70 Barbe Menton Bouche Sourcils Nez (sa forme vue de profil) Yeux (leur couleur) Front Cheveux Teint Traits saillants du visage et signes particuliers sur diverses parties du corps.</p>		<p>Gericht U. P. B. St. L. III n° 315/41 Cond. pour faux à 10 ans Interruptions 20 jours + 4 mois</p>	<p>20 Novembre 1941</p>	<p>3 Janvier 1942 112</p>	<p>Mis en liberté par ordre de la Kreis Kommandantur de Dijon</p>
<p>Lancrenon Emmanuel fils de Adrien et de Marie Babouret Ago de 55 Taille de 1,80 Barbe Menton Bouche Sourcils Nez (sa forme vue de profil) Yeux (leur couleur) Front Cheveux Teint Traits saillants du visage et signes particuliers sur diverses parties du corps.</p>		<p>Gericht U. P. B. St. L. III n° 315/41 C. pour faux à 3 ans Départ de la peine 22-6-41 Interruptions 2 mois + 27 jours</p>	<p>20 Novembre 1941</p>	<p>30 Janvier 1942 112</p>	<p>Mis en liberté provisoire jusqu'au 31 Juillet 1942</p>

Le 11 décembre 1941, ce sont 56 hommes qui sont transférés des trois grandes prisons parisiennes : 43 au départ de celle du Cherche-Midi, 5 au départ de Fresnes (la plus grande prison de France) et 8 au départ de celle de la Santé.

Eux sont respectivement écroués sous les n° 301 à 343, 344 à 348 et 349 à 356.

On retiendra qu'en moins d'un mois (du 18 novembre au 11 décembre 1941), 356 hommes furent écroués au fort d'Hauteville. Naturellement, l'effectif des présents à la mi-décembre est inférieur à ce nombre, car il y eut plusieurs levées d'écrou : pour peine expirée, mise en liberté par ordre des autorités allemandes, grâce d'un reste de la peine, transfèrement, et même pour « engagement à la LVF »...

Le plus lourdement condamné par le tribunal militaire allemand de Dijon est Raymond Lavier (écrou 291) dont la peine s'élève à 4 ans de réclusion pour détention d'armes et munitions de mitrailleuse. Entré le 9 décembre à Hauteville, 15 jours plus tard, escorté par la gendarmerie de Dijon, il est transféré au fort de Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne), un autre fort du système Serré de Rivières transformé en établissement pénitentiaire...

NOM	NOMS ET PRENOMS	PROFESSION des INDIVIDUS ou corps auxquels ils appartiennent	DATE ET LIEU de naissance avec indication du département.	CAUSES de la DÉTENTION (Crimin., délits, etc.)	CATÉGORIE à laquelle appartiennent les DÉTENUES (Confiscation, peines, amende, etc. en app. etc.)	RENSEIGNEMENTS SPÉCIAUX relatifs aux passages.			
						DESIGNATION de l'autorité qui a ordonné le transfèrement.	DATE de transfèrement.	DESIGNATION du dernier lieu de séjour.	
301	<i>Hermet Ormand</i> <i>Fils de François et de Suzanne Leroy</i>		<i>peuple</i> <i>à Dijon</i>	<i>13-9-1897</i>	<i>G. O. F. N. P.</i> <i>R. I. 2/41</i>	<i>C. pour</i>	<i>à 5 mois</i>	<i>à 5 mois</i>	<i>Cherche-Midi</i>
302	<i>Herminier</i> <i>Fils Louis et de Pauline Dieulouze</i>	<i>ouvrier</i>	<i>peuple</i> <i>Boulay</i>	<i>18-4-1899</i>	<i>G. O. F. N. P.</i> <i>R. I. 2/41</i>	<i>C. pour</i>	<i>à 3 mois</i>	<i>à 3 mois</i>	<i>à 3 mois</i>
303	<i>Bartaire</i> <i>Fils Jacques et de Victor Guéhen</i>	<i>ouvrier</i>	<i>peuple</i> <i>à Dijon</i>	<i>27-1-1891</i>	<i>G. O. F. N. P.</i> <i>R. I. 2/41</i>	<i>C. pour</i>	<i>à 2 mois</i>	<i>à 2 mois</i>	<i>à 2 mois</i>
304	<i>Lévai</i> <i>Fils de Julia et de Julia Badre</i>	<i>ouvrier</i>	<i>peuple</i> <i>à Dijon</i>	<i>13-1-1893</i>	<i>G. O. F. N. P.</i> <i>R. I. 2/41</i>	<i>C. pour</i>	<i>à 6 mois</i>	<i>à 6 mois</i>	<i>à 6 mois</i>
305	<i>Lemoine</i> <i>Fils de Pierre et de P. Ogaly</i>	<i>ouvrier</i>	<i>peuple</i> <i>à Dijon</i>	<i>20-1-1911</i>	<i>G. O. F. N. P.</i> <i>R. I. 2/41</i>	<i>C. pour</i>	<i>à 1 an et 6 mois</i>	<i>à 1 an et 6 mois</i>	<i>à 1 an et 6 mois</i>

ADCO, 1409 W 2

11 décembre 1941

Registre d'écrou du fort d'Hauteville, page de gauche

Il ne saurait y avoir de prison sans acte d'écrou

Un acte d'écrou est dressé pour toute personne qui est conduite dans un établissement pénitentiaire ou qui s'y présente librement. Plus tard, la levée d'écrou constatera sa remise en liberté.

Modélisés par le Code d'instruction criminelle promulgué en 1808, les registres d'écrou sont ouverts, tenus, mis à jour et conservés au bureau du greffe des établissements pénitentiaires par le surveillant-chef ou le surveillant commis-greffier habilité, qui signe et paraphe à toutes les pages.

Ces documents sont essentiels pour les administrations. Et précieux, pour les chercheurs qui les consulteront quelques dizaines d'années plus tard, à condition qu'ils n'aient pas été détruits, mais versés aux Archives départementales puis devenus communicables. Ce qui est le cas des huit registres d'écrou tenus au greffe du fort d'Hauteville devenu annexe de la maison d'arrêt de Dijon.

Peut-être pourrait-on regretter que ces huit registres ne soient pas tous du modèle « registre d'écrou pour maison d'arrêt » (11 colonnes), puisque les deux premiers sont des « registres de dépôt des détenus transférés par la gendarmerie » (17 colonnes), que le troisième est un « registre d'écrou pour les passagers » (17 col.) et d'autres encore du modèle « registres d'écrou pour maison de correction » (10 col.). Les pénuries des années de guerre peuvent expliquer que le surveillant-chef ait eu à faire du neuf avec du vieux, sinon du très vieux puisque le registre ouvert en 1941 (ADCO, 1409 W 2, page de titre) laisse à croire que l'administration pénitentiaire relève du ministère de l'Intérieur, alors qu'elle a été rattachée à celui de la Justice en... 1911.

Outre ces huit registres d'écrou, les chercheurs disposent du registre des dépôts et bijoux remis à l'arrivée, de documents statistiques et du répertoire nominatif permettant d'obtenir le numéro d'écrou recherché.

Attention : on relève 3 821 numéros d'ordre, mais on ne peut affirmer que 3 821 hommes furent détenus « au fort d'Hauteville », car certains ont reçu un second numéro, comme Emmanuel Lancrenon et Henri Boussard à leur retour après une suspension de peine (constitution après permission).

DÉCRETS
des 20 nov. 1929 et 11 nov. 1935.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Administration pénitentiaire.

DÉPARTEMENT de la Côte d'Or

Arrondissement de Dijon

MAISON D'ARRÊT DE DIJON
(ANNEXE D'HAUTEVILLE)

REGISTRE DE DÉPÔT

~~des détenus transférés par la Brigade de gendarmerie~~

MAISON D'ARRÊT DE DIJON
d ANNEXE D'HAUTEVILLE

Fort d'Hauteville

Commencé le *18 novembre 1941*

Fini le *16 janvier 1942*

Le présent registre, contenant _____ feuillets, a été paraphé à chaque feuillet par nous, soussigné, Préfet du département, pour servir à l'écrou des personnes qu'il y aura lieu de détenir dans la chambre de sûreté d' _____

A _____ le _____ 190

HAUTEV
en 18.11.41 au
16.1.42
1 a 505

ADCO, 1409 W 2 - 1941

Registre d'écrou [d'un autre temps...] utilisé au fort d'Hauteville

Nous arrivâmes à Dijon dans l'après-midi...

Il n'indique pas la date de son arrivée à Dijon, mais comme il a tenu à raconter dans son ouvrage *Pour une minute de silence* (Editions France-Empire) les trois semaines qu'il a passées au fort d'Hauteville, nous l'avons retrouvée : c'est dans l'après-midi du 11 décembre 1941 que Prosper Henri Jourdan (écrou n° 355) découvre ce Fort et le qualifie de « cour des miracles ».

Cet ouvrage ayant été édité en 1967, admettons que la mémoire puisse être défaillante et que tout témoignage mérite indulgence.

Soulignons seulement que le registre d'écrou mentionne une condamnation par le tribunal militaire allemand du *Gross Paris* à 3 mois d'emprisonnement pour « infraction ligne de démarcation », tout en précisant que cette peine court à compter du 4 décembre 1941. Par déduction, la date de sortie à retenir est celle du 3 mars 1942.

Pour autant, Prosper Henri Jourdan indique dans son ouvrage qu'il quitte le Fort la veille de Noël 1941, à 18 h 15, « l'émotion lui serrant la gorge ». Quant au registre d'écrou, s'il confirme la date du 24 décembre, il ajoute « sur ordre des autorités allemandes ».

POUR UNE MINUTE DE SILENCE

109

En gare de Lyon, nous fûmes jetés dans un wagon cellulaire.

Nous arrivâmes à Dijon dans l'après-midi. Sur le quai de la gare, une haie de soldats armés de mitraillettes nous attendait. Les ordres fusaient de toutes parts.

Une dizaine de soldats pénétrèrent sur le quai, tenant en laisse d'énormes chiens. Sérieusement encadrés, nous fûmes conduits à pied au fort d'Hauteville, situé à quelques kilomètres de la gare.

Je me rendis compte très vite que je n'avais rien vu, que je ne connaissais rien ; que les différentes cellules que j'avais connues ne ressemblaient en rien à ce que je découvrais aujourd'hui.

La chambrée où je fus conduit était de dimension moyenne. Des châlits, avec de misérables paillasses, une table, deux bancs constituaient le mobilier. Au centre de la pièce, de grandes poubelles servaient de latrines. Tout sentait la misère, le malheur. Nous étions une cinquantaine à partager cette pièce. C'était un pitoyable amalgame d'humanité diverse allant du droit commun au condamné politique, au trafiquant du marché noir... à de pauvres bougres innocents... arrêtés... sans savoir pourquoi... condamnés sans raison... à des étrangers qui pourrissaient depuis des mois, abandonnés de tous, ne recevant aucun colis, devenus des sortes de loques, s'abandonnant chaque jour davantage.

J'eus la chance de trouver une paillasse à côté d'une fenêtre. C'était le paradis. Je pouvais sentir sous le chambranle passer un peu d'air frais. Dans cette cour des miracles, des groupes se formaient, répon-

dant à des aspirations communes, à des idées semblables.

La nourriture était infecte. Au bout de huit jours de ce régime, j'étais à bout, ne tenant plus sur mes jambes, ayant continuellement mal au ventre et à l'estomac.

Je retrouvai au fort d'Hauteville le curé de Saint-Germain-des-Près, qui avait été arrêté. Ce grand mutilé de la Première Guerre mondiale avait réussi, à force de courage, de volonté, à installer une infirmerie. Sans ménager ses forces, il soignait jour et nuit les malades, trouvant pour chacun le mot de réconfort, le geste qui apaise. Il nous distribua des jeux de cartes, des jeux d'échecs, des jeux de dames, qu'il avait reçus de la Croix-Rouge. Dans ces pauvres distractions, nous finissions par trouver un dérivatif à notre emprisonnement, à oublier l'enfer dans lequel nous étions obligés de vivre.

JOURDAN Pierre, *Pour une minute de silence*, Ed. France-Empire, 1967

Notes d'un Dijonnais pendant l'occupation allemande

ADCO, 75 J 91
19 janvier 1942

Notes sur l'occupation allemande, août 1942. Ce cahier est le 4^e cahier de la série de 5 cahiers. Les autres cahiers sont : 1^{er} cahier : 1941 (I), 2^e cahier : 1942 (II), 3^e cahier : 1943 (I). Ce cahier est le 4^e cahier de la série de 5 cahiers. Les autres cahiers sont : 1^{er} cahier : 1941 (I), 2^e cahier : 1942 (II), 3^e cahier : 1943 (I).

14 août. Notes sur l'occupation allemande, août 1942. Ce cahier est le 4^e cahier de la série de 5 cahiers. Les autres cahiers sont : 1^{er} cahier : 1941 (I), 2^e cahier : 1942 (II), 3^e cahier : 1943 (I).

Rassurément détaillé sur la prison de Hauteville (Hauteville) détenue par C. de Larnel qui y a été détenu de 1940 à 1942, une histoire de prisonniers. Beaucoup de jeunes gens des environs de Chalons. Cette prison de la région chalonnaise. Les prisonniers libérés reviennent de son séjour en mauvais état. Brutalité même des gardiens (coups de crâne, coups de bâton, coups de poing). Punition courante : faire à la fois le soir de la nuit en sentant courir ; si arrêt, coups. Surtout, faim épouvantable, les prisonniers recevaient la nourriture de légumes dans la cour et la nourriture dans (du moins, lui, le Toucheur, l'a fait). Un jeune juif est assassiné physiquement. Il a tenté plusieurs fois de se suicider (en avalant du sel). Suicides de temps en temps de policiers. Fusillés (Dubost) La prison de Hauteville serait un lieu où l'on se rebelle. Et la Côte d'Or voudrait, par lui, se révolter dans la région. Il semblait, à la fin de l'été 1942, un jeune homme de France. La haine la plus violente des Boches, mais, au même temps, une sorte de fraternité maladroite, « machisme », la crainte d'« y retourner ».

Entre les détenus de Hauteville, Villey, prof. de poétique à la Sorbonne.

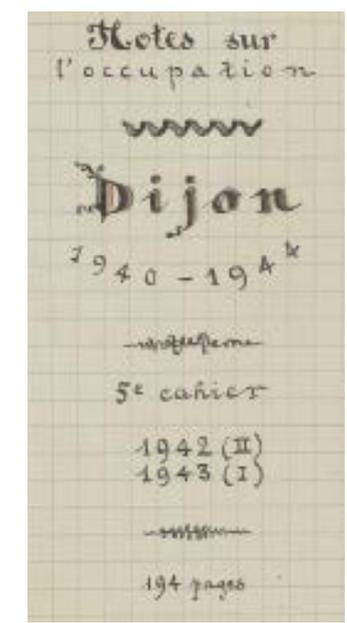
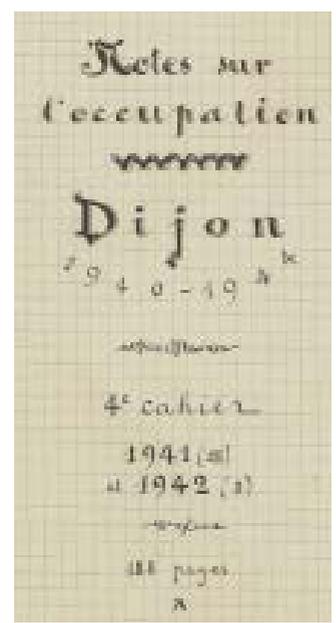
Le 25 août 1940, Henri Drouot, professeur d'histoire à la faculté, prend une ferme résolution, et la consigne aussitôt : « Les journaux d'ici sont muets. Pas d'information, que l'officielle. Je noterai donc ce que les journaux ne peuvent dire, du moins ce que je saurai, verrai et entendrai dire ». Il tiendra sa promesse jusqu'en septembre 1944.

Bien lui en a pris. Son manuscrit, après avoir fait l'objet d'une édition, est aujourd'hui conservé aux Archives départementales. Ce journal, cette chronique, ce livre occupent plus d'un millier de pages d'événements locaux qui s'entrecroisent avec la grande histoire.

Même ce qui se passe derrière les murs des prisons intéresse Henri Drouot et ses « informateurs »... Mais attention : ces Dijonnais ne sont pas toujours exactement et précisément informés.

Par exemple, dans l'assez long passage qu'il consacre à Hauteville, Henri Drouot est fondé à écrire, à la date du 14 août 1942, que le professeur Villey est détenu à Hauteville.

Mais son très laconique : « Un fusillé (Dubost) » est ambigu. A quel frère pense-t-il ? À Pierre, fusillé au stand de Montmuzard le 6 juillet ? Ou à Roger (transféré à Hauteville le 15 juillet, écroû 1358) ?



Bataillons de la mort, Coq gaulois, Pantagrueil et Armée des Volontaires

Il est des cartes d'adhésion aux associations d'anciens résistants qui sont riches d'enseignement.

Ainsi, celle de l'adhérent Anselme Clément, photographié en uniforme de surveillant-chef, et au verso de laquelle le Président de l'Union des Anciens de la Résistance a tenu à dactylographier quelques lignes. Ce Président, qui n'est autre qu'Henri Boussard, ex-interné au fort d'Hauteville, tient à rendre hommage à son ancien surveillant-chef en mettant en avant « *son patriotisme, son dévouement aux condamnés politiques internés dans ce fort malgré le grand danger qui entourait le service français de la prison, aidait aux évasions, se chargeait des correspondances aux familles, soins aux détenus, et empêché (sic) le départ en Allemagne de beaucoup de prisonniers* ».

Pourraient avoir légitimement profité de cet appui plusieurs responsables d'organisations pionnières de la Résistance :

- Henri Boussard (écrou 188), né en 1869, maire honoraire du 6^e arrondissement de Paris, arrêté en même temps qu'Emmanuel Lancrenon, curé de Saint-Germain-des-Prés, tous deux membres et/ou sympathisants des *Bataillons de la Mort*, de l'*Armée des volontaires* et de *Pantagrueil* ;

- Albert Brouard et Robert Bertet (écrou 11), membres du *Coq Gaulois* depuis septembre 1940 ;

- Jean Villey, distributeur de tracts, isolé, probablement proche des diffuseurs de *Pantagrueil*.

Sans oublier Lucien Sarniguet (1218), officier d'active, et Louis Frédéric Curie (39), capitaine des Pompiers de Paris et paroissien de Saint-Germain-des-Prés, tous deux membres de l'*Armée des volontaires (AV)*.

Précisons que le Dr Jean Guyot, 24 rue du Petit-Potet, Dijon, médecin agréé - par le ministre de la Justice - de la maison d'arrêt de Dijon depuis 1936 et assurant le service médical au fort d'Hauteville depuis novembre 1941, a été en mesure de désigner Emmanuel Lancrenon, né en 1886, pour remplir les fonctions d'infirmier puisque celui-ci remplissait les deux conditions requises : être détenu au Fort et docteur en médecine. Ce n'est qu'après la Grande guerre que ce médecin-major d'unités combattantes fut touché par la foi jusqu'à devenir curé de Saint-Germain, de la Sainte-Trinité et chanoine titulaire de Notre-Dame de Paris.



Carte d'adhérent à l'Union des Anciens de la Résistance d'Anselme Clément, contenant au verso un hommage d'Henri Boussard
Cotation en cours

Pierre Daix

Le 15 mai 1942, après midi, le fort d'Hauteville-lès-Dijon se referme sur 72 hommes : 59 d'entre eux sont partis de la prison du Cherche-Midi, 9 de celle de la Santé et 4 de Fresnes. Les numéros d'écrou qui leur sont attribués se suivent, allant de 939 à 1 010. Parmi eux, arrivant de la Santé : Pierre Daix (n° d'écrou 1 000), Georges Frémont (n° 997) et Giuszi Weisberger, réfugié juif hongrois de Roumanie (n° 1 003).

Pierre Daix, jeune communiste de 20 ans, est un pionnier de la Résistance : en octobre 1940 il prit la défense de Paul Langevin ; le 11 novembre, il participa à la manifestation de la place de l'Étoile ; le 28 novembre, il fut arrêté une première fois, puis relâché. Très actif en 1941 au sein de l'OS, il est arrêté le 7 janvier 1942 par la BS1 de la Préfecture de police de Paris, puis remis aux Allemands. Précisons que l'Organisation Spéciale se transforme en FTPF au début 1942.

Ce 15 mai, Jean Villey, préparateur de Paul Langevin au Collège de France, arrivé à Hauteville le 2 janvier 1942 (écrou n° 378), fait bon accueil à Pierre Daix.

Pierre Daix ne l'oubliera pas. Auteur de nombreux ouvrages après la guerre, il prendra souvent soin d'évoquer son séjour à Hauteville : « [A la Santé allemande, quand le SS qui s'était aperçu de l'erreur fut parti], le sous-officier me dit de ne pas m'en faire. J'allais dans une bonne prison. C'était vrai. Le fort d'Hauteville, proche de Dijon, rassemblait de petites peines, ivrognes qui avaient injurié Hitler, trafiquants divers, quelques politiques dont le professeur Villey. Il enseignait la mécanique à la Sorbonne et, ravi d'avoir deux étudiants en sciences à sa disposition, nous utilisa Giuszi et moi » (*J'ai cru au matin*, p. 72).

Mais le petit groupe d'intellectuels sera rapidement démantelé :

- le 4 juillet, à l'aube, des gendarmes à bicyclette viennent chercher Pierre Daix pour le conduire, à pied, menotté à longue chaîne, à la prison de Dijon avant de le transférer à la Santé. Déporté, il rentrera.
- le 14 août, Giuszi Weisberger est remis à la gendarmerie pour transfèrement à Pithiviers. Déporté à Auschwitz, il y sera assassiné.

<p><i>Frémont Georges</i> <i>Ala Giuszi et Louis Giuszi</i></p>		<p>69 J.B. <i>H. G. I. 134/42</i></p>		<p>La Santé</p>	
Age de 27	Taille de 1,73	Barbe	Menton	Bouche	Sourcils
Nez (sa forme vue de profil)	Yeux (leur couleur)	Front	Cheveux	Teint	
<p>Traits saillants du visage et signes particuliers sur diverses parties du corps.</p>					
<p><i>Paris</i></p>		<p><i>Paris</i></p>		<p><i>Restriction : 3 semaines</i></p>	
<p><i>12 Rue Ortolan</i></p>		<p><i>5^e</i></p>		<p><i>Départ de la prison : 26.4.42.05</i></p>	
<p>997</p>		<p>15</p>		<p>9</p>	
<p>7</p>		<p>1701</p>		<p>1942</p>	
<p>14</p>		<p>17</p>		<p>10</p>	
<p><i>Frémont</i></p>		<p><i>Daix</i></p>		<p><i>Transféré : Ray Jan par gendarmes</i></p>	
<p><i>Daix Pierre</i> <i>Ala Martial et la Germaine Destès</i></p>		<p>69 J.B. <i>H. G. I. 140/42</i></p>		<p>La Santé</p>	
Age de 20	Taille de 1,71	Barbe	Menton	Bouche	Sourcils
Nez (sa forme vue de profil)	Yeux (leur couleur)	Front	Cheveux	Teint	
<p>Traits saillants du visage et signes particuliers sur diverses parties du corps.</p>					
<p><i>Paris</i></p>		<p><i>Paris</i></p>		<p><i>Restriction : 2 semaines</i></p>	
<p><i>13 Rue de la...</i></p>		<p><i>5^e</i></p>		<p><i>Départ de la prison : 26.4.42.05</i></p>	
<p>1000</p>		<p>15</p>		<p>4</p>	
<p>7</p>		<p>1701</p>		<p>Tuillet 1942</p>	
<p>14</p>		<p>17</p>		<p>17</p>	
<p><i>Daix</i></p>		<p><i>Daix</i></p>		<p><i>Transféré par gendarmes - Paris par gendarmes</i></p>	

Boris de Gunzbourg

En 2022, les Archives départementales de la Côte-d'Or ont accueilli Mme Katia Duclos venue, avec son mari, faire un don d'archives familiales. Nous nous sommes ensuite rendus au fort d'Hauteville où son père, Boris de Gunzbourg, fut incarcéré.

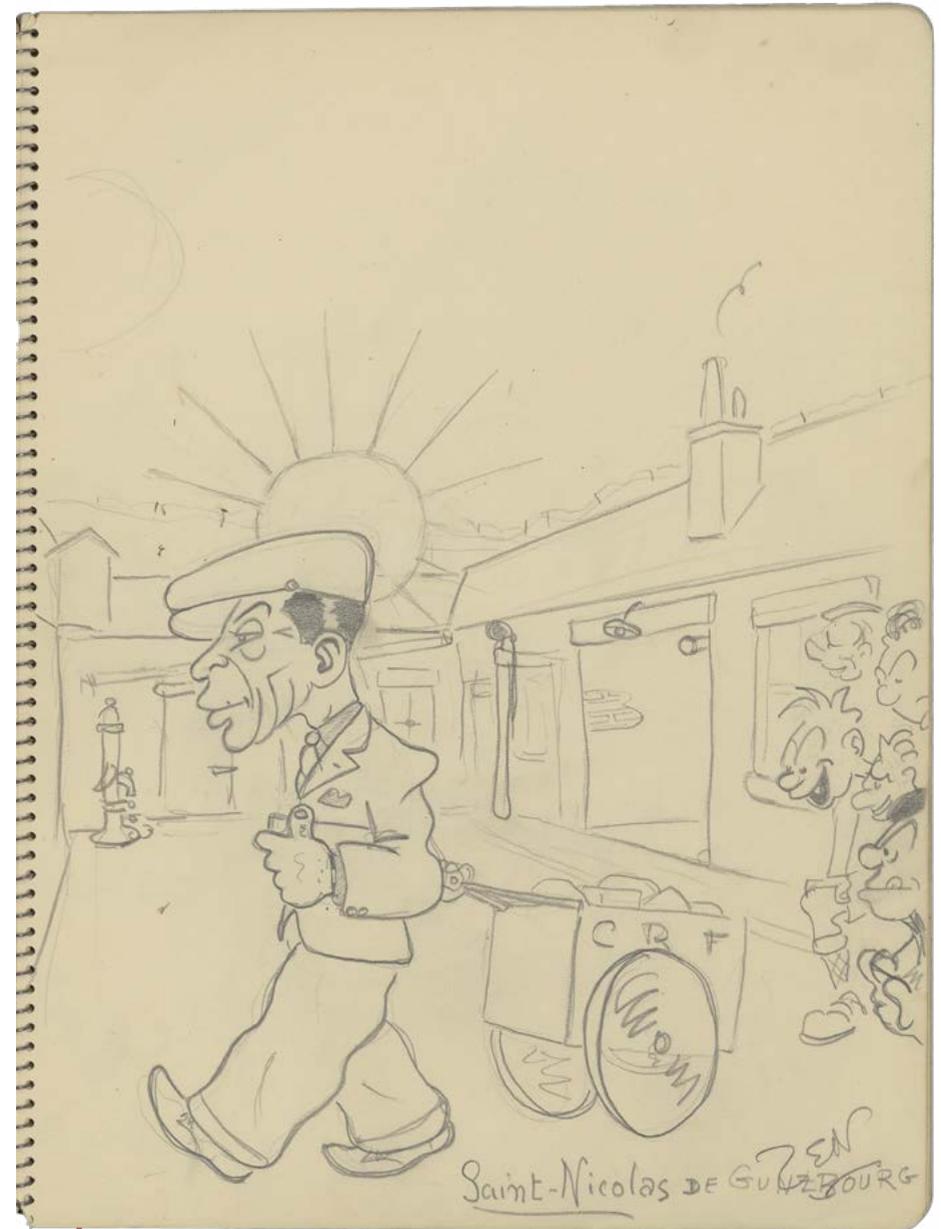
Grâce à ce don, nous pouvons remonter le temps : Boris de Gunzbourg est né à Bakou (Azerbaïdjan) en 1890. Il quitte la Russie après la Révolution d'octobre. Ingénieur, apatride, dans les années 20, il s'exile en Allemagne. Puis, dans les années 30, il s'installe en France, et en 1936 se fixe à Paris. Il parle couramment allemand et apprend le français. A Paris, il fréquente les milieux Russes Blancs et a de nombreuses relations. Début 1941, il rencontre Emmanuel Lancrenon, curé de Saint-Germain-des-Prés, qui lui parle de Résistance et de faux papiers.

Boris de Gunzbourg est arrêté par la « Gestapo » et incarcéré le 29 mai 1941, jugé et condamné le 4 novembre de la même année, et transféré au fort d'Hauteville le 2 janvier 1942, comme le certifiera, le 29 octobre 1945, le surveillant-chef Anselme Clément. [NB : le registre d'écrou (374-385) fait remonter à tort la date du transfèrement au 2 janvier 1941].

Ce fonds (coté 6 J 357) est riche de documents autographes, dont :

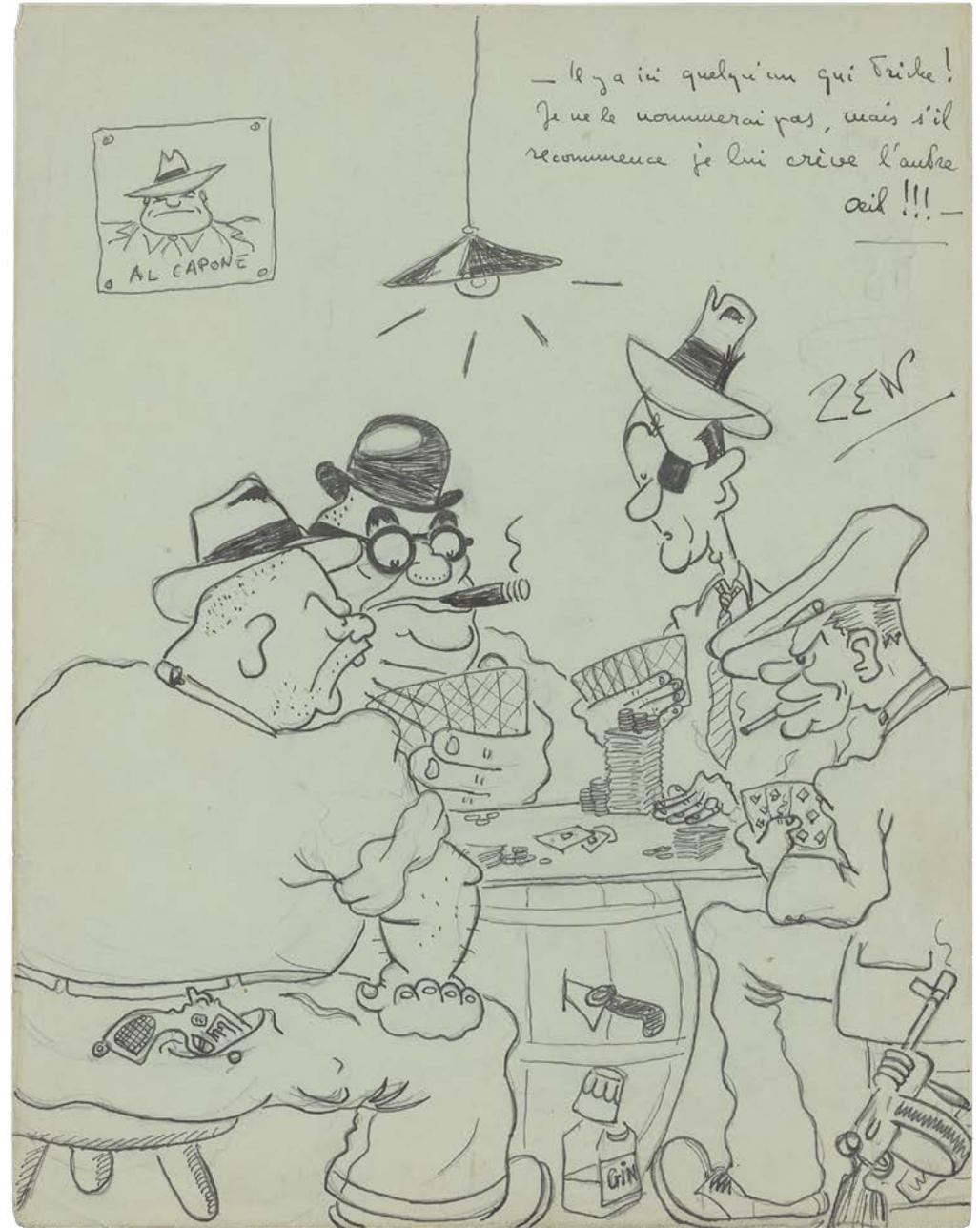
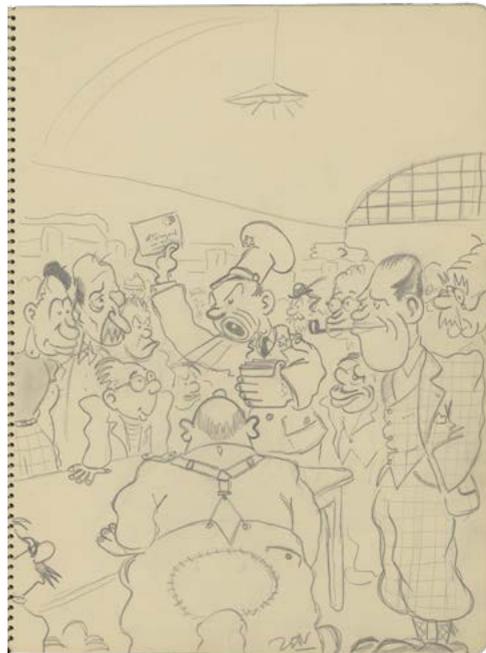
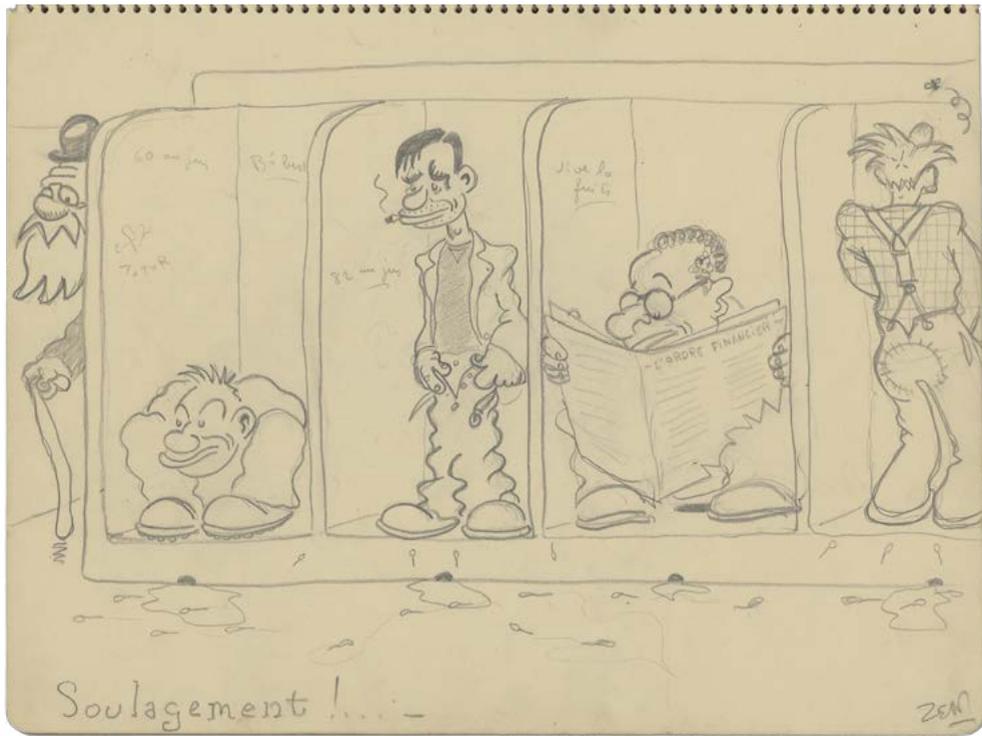
- de chaleureux témoignages de soutien et d'estime (nov. 1942) ;
- de précieuses lettres du surveillant-chef Anselme Clément ;
- des correspondances d'après-guerre, du chanoine Lancrenon (écrou 203), de Jean Villey (378), Lucien Sarniguet (1218), Pierre Delage (1244), Alfred Gazeau (1245), Raymond Pruède (1444), Albert Lochet (1971), Louis Loiret (2529), Pierre Brillant (2894).
- et des dessins humoristiques signés Zen (voir ci-après).

Sans oublier l'inestimable feuillet à l'en-tête du Dr Jean Guyot, daté le 25 novembre 1947 et relatant dans quelles circonstances, en sa qualité de médecin français du fort d'Hauteville, [il a] « décidé de présenter une demande de grâce médicale collective de manière que le refus soit très peu probable, et ainsi obtenir une mesure de clémence en faveur de Monsieur de Gunzbourg qui quitta le fort d'Hauteville [le 28] juin 1943 ».



ADCO, 6 J 357

Boris de Gunzbourg, par Zen



ADCO, 6 J 357
1941-1944

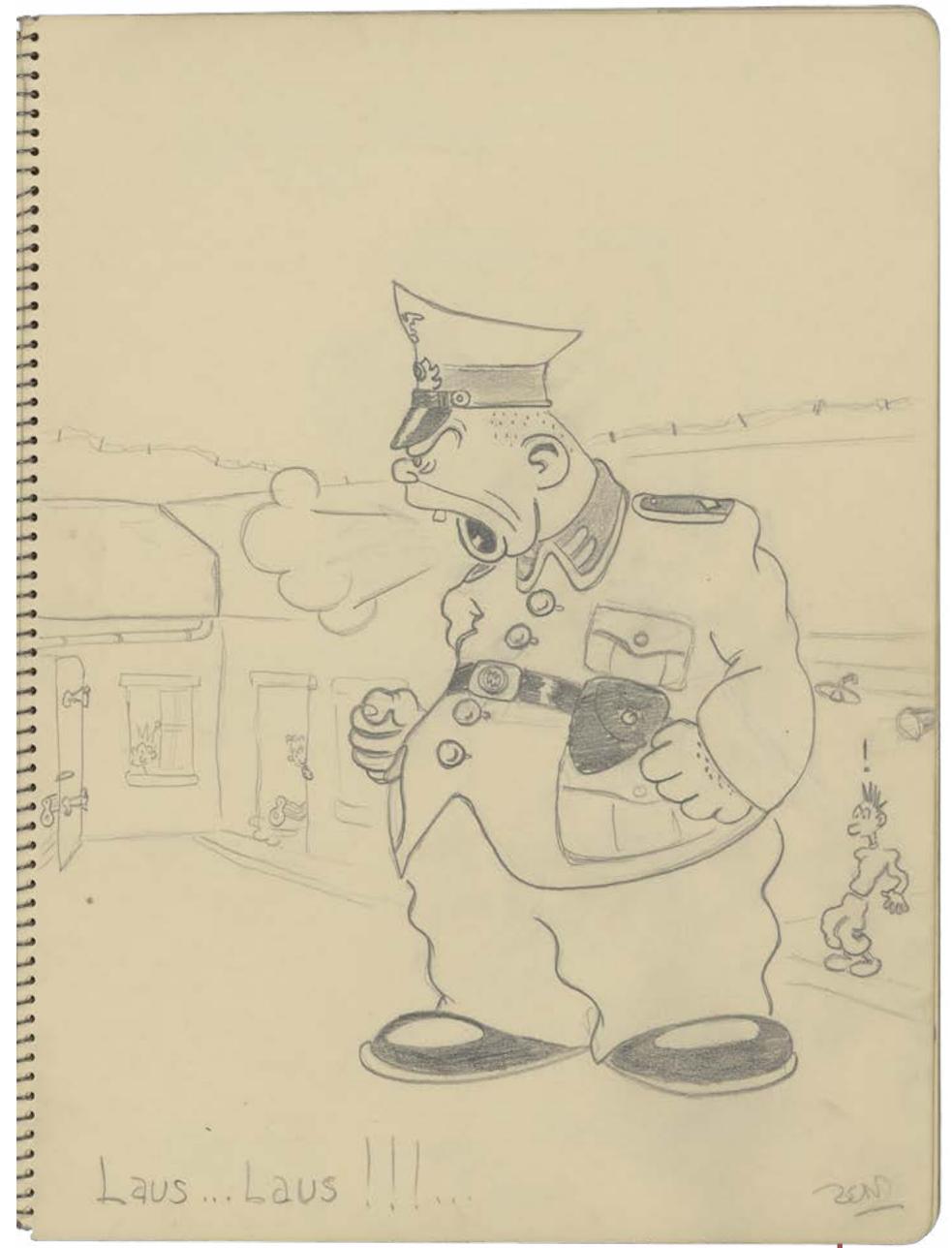
Vivre et se distraire au fort d'Hauteville, par ZEN



Hygiène...

ADCO, 6 J 357
1941-1944

Avoir le souci de l'hygiène, par ZEN



Laus... Laus !!!...

Pou... Pou !!!
Un pou... Un pou !!!

ADCO, 6 J 357
1941-1944

Je soussigné Clément, surveillant-chef...

« Je soussigné Clément, surveillant-chef au Centre pénitentiaire de Noé, ex-surveillant-chef au Centre pénitentiaire d'Hauteville (Côte-d'Or), atteste ce qui suit :

Sous l'occupation, j'ai eu au Fort d'Hauteville pendant plus d'un an Monsieur de Gunzbourg Boris qui purgeait une peine de prison prononcée par les autorités allemandes.

Je me trouvais sous les ordres directs des Allemands qui me contrôlaient sur tout.

Dès son arrivée, M. de Gunzbourg qui connaît parfaitement la langue allemande se mit à ma disposition pour servir d'intermédiaire entre les autorités d'occupation et moi. Il me rendit de grands services et put obtenir des occupants de nettes améliorations du régime qui était sévère. Il créa un Comité d'entraide pour ses compagnons malheureux. La caisse de ce comité était alimentée par des quêtes effectuées auprès des détenus aisés. Avec l'argent ainsi collecté et ses dons personnels importants, M. de Gunzbourg réussit à faire servir journellement 150 repas aux plus nécessiteux et le café du matin à tous les détenus du Fort. Il put obtenir des Allemands que les jeunes mineurs soient séparés des autres condamnés et qu'une école soit organisée pour eux. Un théâtre put également être organisé et des séances furent données régulièrement grâce à son esprit d'initiative.

Il avait réussi à gagner la confiance des Allemands et les tromper sur le contrôle des colis et lettres dont le nombre avait [été] réparti strictement avant son arrivée. C'est, toujours sur son intervention, que les Allemands avaient autorisé un détenu à se rendre à Dijon chaque jour pour les achats du comité d'entraide. Ce détenu servait plus tôt (sic) de liaison entre les familles et les détenus du Fort.

M. de Gunzbourg obtint de nombreuses réductions sur des punitions infligées à ses camarades et une trentaine de ses co-détenus bénéficièrent d'une réduction de leur peine à la suite de recours en grâce établis par ses soins. (...).

Deux anglais qui avaient été dénoncés par leur co-détenu Cahay comme appartenant à l'IS purent être sauvés, de Gunzbourg ayant détruit la lettre qui était adressée à la Gestapo. (...). Les étrangers, Anglais, Hollandais, Belges, Suisses, etc. lui doivent beaucoup. (...).

En ce qui me concerne, je lui suis très reconnaissant de l'aide qu'il m'a apportée dans l'accomplissement de mon service qui était très difficile pendant cette occupation »

Signé : Noé, le 12 novembre 1947, Le Surveillant-Chef, Anselme Clément.

Cote : ADCO 6 J 357, transcription partielle (original, 4 pages).



Anselme CLÉMENT,
cotation en cours.

Le soleil nous sourit à travers les barreaux

Un froid nous court dans le dos

Le 24 août 1944, le matin, le jeune Henri Ducret (écrou n° 3692) note sur son carnet de route : « Le temps est splendide, le soleil nous sourit à travers les barreaux. Une certaine agitation règne parmi les détenus du Fort. L'avance des armées anglo-américaines est en cause. Il est fortement question d'évacuer le Fort ». L'après-midi, il ajoute : « On dirait que les gardiens sont au courant de quelque chose. Il nous semble que ce soit de bon augure pour nous ».

Mais le soir même, il n'est plus question d'heureux présage : « [après la soupe] l'on entend tout un remue-ménage. On se précipite aux barreaux pour voir ce qu'il y a et nous apercevons, entrant dans la cour intérieure, une quinzaine de soldats SS et officiers, mitraillettes au poing. Un froid nous court dans le dos ». S'ensuit un rassemblement dans la cour, en rang par cinq, « les vieux et les éclopés [étant] mis à l'écart ».

Une évasion collective fomentée par l'état-major FFI avait été espérée de tous, comme Maurice Lombard le révèle dans *20 ans en 1942*, p. 176 (v. bibliogr.). Finalement, ce sera une évacuation aux ordres et conditions des Allemands... Les registres d'écrou nous en donnent la chronologie : Déjà, le 22 août, plusieurs prisonniers avaient été libérés, « gracié[s] du reste de la peine » ;

Puis, le 23 août, cinq hommes avaient été transférés à la « prison allemande de Dijon » : Jean Baumgarten (écrou 3690), Umberto Ferroli (3694), Charles Fuchs (3693), Roger Gerber (3696) et Louis Mathieu (3700). Tous les cinq seront déportés au départ de Dijon le 25 août pour arriver le 26 au KL Struthof (Transport I.274), et rapidement transférés à Dachau. Tous sont morts en déportation.

En cette soirée du 24 août, ce sont 157 hommes qui sont déclarés « bons pour le travail » puis acheminés à Dijon pour passer la nuit du 24/25 à la caserne Krien, avant d'apprendre, le lendemain matin, qu'ils partent en train pour l'Allemagne.

Parmi eux : le jeune Henri Ducret qui observe et note : « En queue, il y a un wagon dans lequel on reconnaît quelques gars du Fort que le SD est venu chercher deux jours avant nous » ; « A côté, il y a un wagon rempli de gendarmes français dont l'attitude nous montre qu'ils sont comme nous » ; « Ces deux wagons sont fortement gardés » ; « On nous conduit en tête du train et on nous répartit dans des wagons à bestiaux aménagés, 35 dans chaque » ; « Des miliciens et leurs familles embarquent avec multitude de bagages. Eux ont de beaux wagons à leur disposition » ; « En face de nous, sur le même quai, il y a une dizaine de wagons remplis de femmes et de jeunes filles qui feront partie du même train que nous ».

Quant aux derniers à sortir du Fort, le 6 septembre, vers 9h, ils seront 37. Le surveillant (?) Singer signera le registre, sans justifier les levées d'écrou. Parmi eux : Toussaint Mouren et Marco Ranzoni, les deux derniers écroués, porteurs des numéros 3820 et 3821, âgés respectivement de 52 et 63 ans.

Cinq jours plus tard, le 11 septembre 1944, Dijon est libérée.

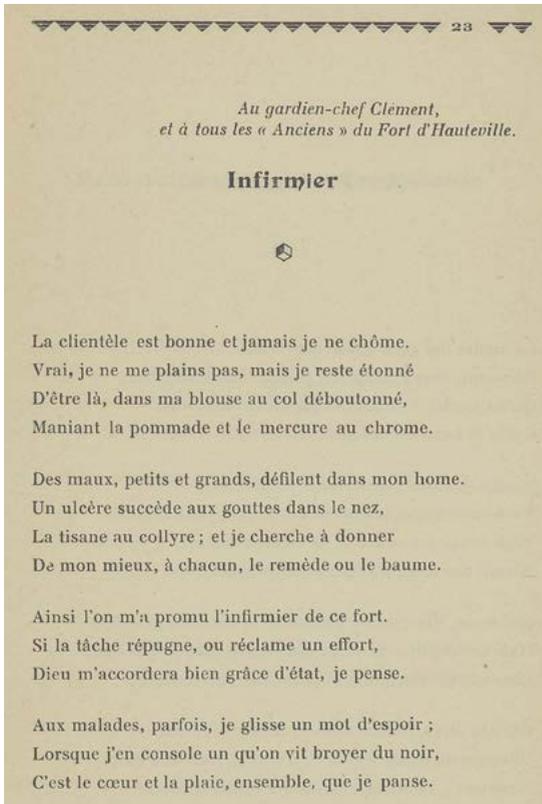
ADCO, 1409 W 9

Registre d'écrou du fort d'Hauteville

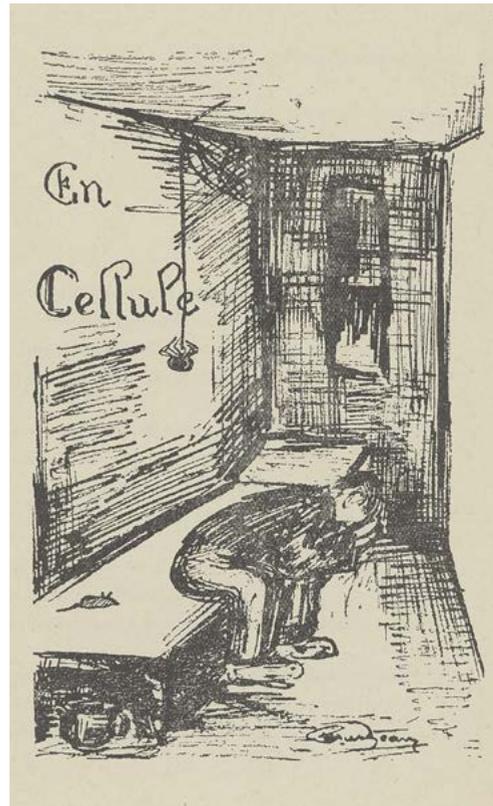
Acte d'écrou de Marc Ranzoni

<p><i>Ranzoni</i> <i>elbare</i></p> <p>Par arrêté de la Cour d'Assises de Dijon</p>		<p>58669</p> <p>8844 712.44 6</p> <p>0006. 0006. 1945</p> <p>98</p>	
<p>Par arrêté de la Cour d'Assises de Dijon</p> <p>en date du 11 septembre 1944</p> <p>l. nommé <i>Ranzoni Marc</i></p> <p>âge de <i>52 ans</i></p> <p>né à <i>Beaune (Côte d'Or)</i></p> <p>arrondissement de <i>Beaune</i></p> <p>département de <i>Côte d'Or</i></p> <p>démourant à <i>Dijon, 10 rue de Ménil</i></p> <p>profession de <i>cariste</i></p> <p>déclaré capable d'appréhension</p> <p>a été condamné à la peine de <i>1 an de prison</i></p> <p>en vertu de l'article <i>13</i></p> <p>Le dit a commencé à subir sa peine le <i>22 août 1944</i></p> <p>jour</p> <p>Signé :</p> <p>Certifié conforme par le sous-signé gardienn-chef de la maison,</p>		<p>Par arrêté de la Cour d'appel</p> <p>chambre des mises en accusation, en date du</p> <p>L. nommé</p> <p>accusé de</p> <p>a été envoyé devant la Cour d'assises de</p> <p>pour y être jugé selon la loi</p> <p>Affaire instruite à</p> <p>Signature</p>	
<p>II. Renseignements descriptifs</p> <p>Taille 1^m <i>1,74</i></p> <p>Poids <i>65</i></p> <p>Yeux <i>bleus</i></p> <p>Chveux <i>bruns</i></p> <p>Complexion <i>brun</i></p> <p>Stat. <i>droit</i></p> <p>Man. <i>droit</i></p> <p>Marche <i>normale</i></p> <p>Caractéristiques</p>		<p>III. Renseignements descriptifs</p> <p>Yves</p> <p>Herbe</p> <p>Chveux</p> <p>Complexion</p> <p>Stat. <i>droit</i></p> <p>Man. <i>droit</i></p> <p>Marche <i>normale</i></p> <p>Caractéristiques</p>	

Jean-Paul Goret (écrou 3171), agriculteur dans le Semurois, a dédié son recueil, composé pendant sa détention, à ses compagnons d'infortune de la rue d'Auxonne, et à ses amis et co-détenus du fort d'Hauteville, sans oublier le surveillant-chef Clément.



ADCO, BR 1 2545



Les croquis originaux exécutés à l'infirmierie du fort d'Hauteville avant de devenir les dessins qui illustrent ce recueil ont pour auteur « [s]on cher et infortuné camarade » Marcel Grandjean (écrou 3286), rédacteur à la Banque de France, résistant, mort en déportation à Neuengamme.

Au Service historique de la Défense, nous avons consulté plusieurs dossiers individuels de la série GR 16P, dont ceux des résistants Albert Brouard, Pierre Daix et Emmanuel Lancrenon, ainsi que celui de Prosper Henri Jourdan.

Et aux ADCO :

- 1409 W 1, Répertoire général (identités et n° d'écrou) ; 1409 W 2-9, Registres d'écrou ; 1409 W 10, Montres, bijoux et valeurs à l'arrivée. Restitutions ; 1409 W 11-13, Statistiques, contrôles nominatifs.
- 1630 W 168, Attentats, Dijon, 29.12.1941 et 10.01.1942.
- 41 M 288, Transfèrements, 13 novembre 1941.
- 6 J 357, Fonds Boris de Gunzbourg (1942-2021).
- 75 J 91-92, Fonds Henri Drouot, 8 cahiers manuscrits.
- 18 NUM 2 / 1, Photographie, 29 décembre 1941
- Collection privée, Famille Anselme et Guy Clément (cotation en cours)

BELASSENNE, Alain, *Être Juif sous l'Occupation en Côte-d'Or et en Bourgogne*, Ed. L'Escargot savant, 2015, 311 p., dont une « Liste des internés dans les prisons de Dijon et de Hauteville ».

BLONDAN, Michel, « Si l'Occupation n'était pas venue, Prison je ne t'aurais pas connue » (Louis Perrot, Dijon 4-6 juin 1944), in *Histoire pénitentiaire*, vol. 7 (2008), p. 6-25.

BLONDAN, Michel, CHAUCHARD, Raymond, ESCALLIER, Michel, « Week-end historique au Fort d'Hauteville-lès-Dijon, 2 et 3 juin 2018 », in *Servir*, FNASOR, n° 426 (juil.-sept. 2018).

BLONDAN, Michel, ESCALLIER, Michel, « Maison d'arrêt de Dijon : hommage aux résistants », in *Servir*, FNASOR, n° 411 (déc. 2014).

DAIX, Pierre, *Dénis de mémoire*, Paris, Gallimard, 2008.

DAIX, Pierre, *J'ai cru au matin*, Paris, R. Laffont, 1976.

DAIX, Pierre, *Les combattants de l'impossible : La tragédie occultée des premiers résistants communistes*, Paris, R. Laffont, 2013.

GORET, Jean-Paul, *Les sonnets d'un Tolard*, Semur, Clerc-Darcy, 1945.

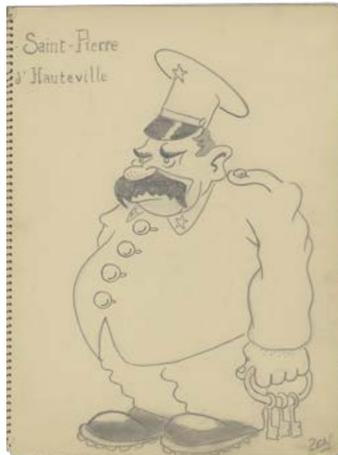
JOURDAN, Henri, *Pour une minute de silence*, France-Empire, 1967.

LOMBARD, Maurice, *20 ans en 1942 : Souvenirs de guerre*, Dijon-Ahuy, 2001

PEDRON, Pierre, *La prison sous Vichy*, Paris, L'Atelier, 1993.

Nous remercions vivement

- Édouard Bouyé, directeur des Archives départementales, pour sa confiance ;
- Frédéric Petot, maître photographe de la mémoire du passé ;
- Jean-Pierre Favard, pour ses démarches et conseils ;
- Maëlle Kervran et Enzo Rota (graphistes) pour leurs initiatives et le soin apporté à la mise en page ;
- Michel Escallier (ASOR) et Jacques Lefèvre (Cadoles et Murgers), tous deux responsables d'associations et animateurs de la vie du Fort, qui nous ont permis de faire la connaissance de Guy Clément, Katia Duclos de Gunzbourg, Jean-Paul Ducret, Alain Rieunier avec qui il fut agréable et enrichissant de partager archives familiales, témoignages et émotions.
- sans oublier Henri Weishaus, rencontré en 2019, lors de sa venue aux ADCO dans l'espoir de retrouver des bribes de l'histoire de son père. Né à Dresde en 1900, Herbert Weishaus fut transféré d'Hauteville à Drancy le 19 décembre 1942, sous escorte de la gendarmerie (écrou 1101).



Flashez ce QRcode pour retrouver cette exposition
sur notre site internet !

